



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Orientations CNDS 2018

CNDS

CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Les priorités.

La professionnalisation :

L'objectif est le maintien du niveau à 220 emplois. Le délégué territorial financera les emplois (hors emplois destinés au développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap) exclusivement au sein des territoires carencés.

La correction des inégalités d'accès à la pratique sportive :

Pratiques féminines, personnes en situation de handicap... Une attention toute particulière devra être portée aux ZRR, aux QPV et aux quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Le sport santé :

Le Sport est un facteur de bonne santé. Le sport pour prévenir, le sport pour accompagner un traitement, le sport pour faire reculer la récidive.

Renforcer la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport :

Pour 2018, cette orientation est érigée comme priorité à part entière. Il conviendra, en conséquence, de financer les actions qui concourent à lutter contre toutes les formes de discrimination, les violences et de harcèlement dans le sport

Les territoires prioritaires.

Les territoires suivants sont prioritaires pour un financement CNDS 2018 (Ils sont exclusifs en matière d'emploi, sauf pour les emplois dédiés au sport et handicaps).

-les quartiers de la politique de la ville – QPV,

dont les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le programme national de renouvellement urbain,

et

les quartiers ultra prioritaires (7 en région Centre Val de Loire : Bourges Nord, Quartier des Clos (Chartres), les Bâtes Tabellionne (Dreux Vernouillet), Saint Jean, Saint Jacques (Châteauroux), Sanitas (Tours), la Source, l'Argonne (Orléans).

-les zones de revitalisation rurale – ZRR (liste 2014 et 2017),

-les bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR,

- les communes en contrat de ruralité.

Les critères.

Les territoires carencés s'entendent en termes de 3 critères d'éligibilité (non cumulatifs) :

- l'équipement principal utilisé par l'association (ligue, comité régional, comité départemental, club) est implanté au sein d'un de ces territoires ;
- ou le siège social de l'association (ligue, comité régional, comité départemental, club) est situé dans un de ces territoires ;
- ou les actions développées (par le salarié) de l'association (ligue, comité régional, comité départemental, club) touchent un public majoritairement composé d'habitants d'un de ces territoires.

Un outil Excel listant l'ensemble de ces territoires par communes est en libre téléchargement sur le site Internet de la DRDJSCS (section sport/CNDS).

LES ORIENTATIONS REGIONALES

Une série de huit notes d'orientations régionales fixent les possibilités et les modalités de financement.

note régionale générale



note emploi



note apprentissage



note CIAPS



note lutte contre la discrimination



note « j'apprends à nager »



note formation



note santé.



POINTS STRUCTURANTS APPRENTISSAGE

- **nouveau contrat d'apprentissage, avec une entrée en formation à partir d'août 2018**
- avoir **moins de 30 ans** et préparer un **diplôme d'encadrement sportif** répertorié dans le Code du sport
- La structure doit désigner un **maître d'apprentissage** salarié ou bénévole de l'association

POINTS STRUCTURANTS EMPLOI

- création d'emplois qualifiés en CDI, (priorité aux postes à temps complet pour jeunes qualifiés),**
- sur des **missions techniques, pédagogiques ou de développement,**
 - exclusivement en direction des **populations ou territoires prioritaires** (ZRR et QPV),
 - ayant une **projection de pérennisation de l'emploi** (viabilité financière, plan de développement prévisionnel, etc.).

POINTS STRUCTURANTS CIAPS

prioritairement les actions :

- s'inscrivant **dans le temps**, et privilégiant une pratique sportive **régulière**
- qui valorisent toutes formes de **partenariat**. Notamment avec des structures sociales
- permettant de diversifier l'offre de pratiques sportives sur tous **les territoires** et pour tous **les publics**
- permettant l'intégration des publics dans les **clubs sportifs**
- découlant d'un besoin, d'un diagnostic, **d'un constat**, d'un enjeu identifié et exposé

POINTS STRUCTURANTS DISCRIMINATION

- sensibiliser** les acteurs du sport aux dérives potentielles (discriminations, violences, harcèlement) dans le sport,
- **informer et former** les juges/arbitres, les éducateurs et les dirigeants à la transmission des valeurs du sport,
- organiser des **espaces d'échanges** avec les acteurs sportifs des structures afin de libérer la parole et d'identifier des relais sur le terrain,
- nouer **des partenariats** avec des structures spécialisées dans les domaines de prévention.

POINTS STRUCTURANTS SANTE

- action inscrite **dans le temps** / une pratique **sportive régulière**
- **associer** des professionnels de santé, des associations et/ou des établissements spécialisés.
- une problématique de santé partant d'un besoin, **d'un diagnostic**, d'un constat ou d'un enjeu.
- faire clairement apparaître le côté **concret et réalisable** du projet d'action
- s'appuyer sur les **programmes** « Sport Santé » des fédérations

POINTS STRUCTURANTS J'APPRENDS A NAGER

- enfants âgés de 8 à 12 ans, **ne sachant pas nager**,
- il conviendra de se rapprocher des **établissements scolaires** concernés,
- **une priorité et non une exclusivité** devra être accordée pour les enfants résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou dans les zones de revitalisation rurales (ZRR)
- les enfants en **situation de handicap** et concernés par ce dispositif devront faire l'objet d'une attention particulière.

POINTS STRUCTURANTS FORMATION

- renforcement du rôle des structures régionales
- optimiser la mise en œuvre des plans de formation fédéraux et, d'autre part, rationaliser les coûts (pédagogiques, de gestion et d'organisation).
- financer **exclusivement** la mise en place de modules de formation en direction des quatre priorités affichées par les orientations du CNDS 2018 :
 - la professionnalisation,
 - la santé,
 - la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive,
 - la lutte contre la discrimination.

EQUIPES TECHNIQUES REGIONALES

- convention signée
- entretien avec un conseiller
- constitue une aide au pilotage du projet de développement

Sésame

SESAME

Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement

VOUS SOUHAITEZ TRAVAILLER DANS L'ANIMATION SPORTIVE
OU SOCIOCULTURELLE?

LE DISPOSITIF SESAME VOUS ACCOMPAGNE



Le dispositif Sesame a pour but d'accompagner vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur socioculturel, des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion. Il permet d'offrir un parcours individualisé (information, positionnement, pré qualification, formation et suivi par un référent).

© UFOLEP Centre Val de Loire



#PRIORITÉ JEUNESSE



EN RESUME...

Un jeune, une formation pour un meilleur accès à l'emploi

SESAME - Animation Sport

Mis en place en mars 2015, le dispositif **SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement)** a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une formation visant un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur. Il permet d'offrir à ces jeunes un **parcours individualisé** : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent.

Objectifs

Profil du jeune

Vers des Pré qualification

Formation qualif

Types d'accompagnement envisageables

- Âgé de 16 à 25 ans,
- Rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle,
- Ayant un projet professionnel dans l'animation et une réelle motivation pour l'encadrement des activités dans le champ de l'animation et du sport,
- Résidant au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR),
- Justifiant, de préférence, d'une 1ère expérience dans l'animation ou le sport.

- PSC1 (Prévention et secours civiques niveau 1),
- Diplômes fédéraux,
- BAFA / BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur / directeur),
- BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

- CQP (Certificat de qualification professionnelle),
- BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien),
- BPJEPS (Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport),
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

- Accompagnement aux tests d'entrée en formation : oral, écrit, préparation physique,
- Aide à la construction du projet professionnel, aux démarches administratives,
- Remise à niveau scolaire,
- Découverte du champ professionnel : immersions, stages, rencontres avec des professionnels,
- Participation au financement d'un BAFA, PSC1 et/ou diplôme fédéral,
- Participation au financement d'un CQP, BAPAAT, BPJEPS ou DEJEPS.

Contacts : DDCS(PP) / DRDJSCS

Respecter le seuil d'aide financière et dématérialiser

- Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire et par exercice reste maintenu en 2018 à 1 500 €. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.
- Les orientations ministérielles confortent l'action volontariste de l'Etat en matière d'allègement des contraintes administratives pesant sur les usagers et sur les délégués territoriaux et leurs services.
 - utiliser « mon compte association »
 - ainsi dématérialiser les demandes de subvention
- La dématérialisation de toutes les demandes de subvention au titre de la part territoriale du CNDS en 2018 constitue un objectif à atteindre.

Les crédits

- Part Territoriale du CNDS 2018 Centre-Val de Loire

- PT socle 3 944 263 €

- Plan héritage et société « J'apprends à nager » 57 957 €

4 002 220 € au total

PT CNDS 2018 Centre-Val de Loire

	PT socle	3 944 263 €	
plan héritage et société	J'apprends à nager	57 957 €	
		4 002 220 € total	
Professionalisation			
Emploi	Poursuites ESQ handicaps Créations (qpv/zrr)	1 471 905 €	
Apprentissage	Créations	724 000 €	58 créations chiffres cnds
		80 000 €	
Lignes territoriales			
Santé	appel à projet santé	180 000 €	
J'apprends à nager	j'apprends à nager	100 000 €	
ETR FORMATION			
	soutien au fonctionnement/mise en œuvre des priorités CNDS	90 000 €	
	formations au service des priorités	100 000 €	
Actions régionales	actions ciaps et discriminations ligues et comités régionaux	314 100 €	
Actions départementales	actions ciaps et discriminations clubs et comités départementaux		
	département 18	123 096 €	
	département 28	158 318 €	
	département 36	96 471 €	
	département 37	209 845 €	
	département 41	124 979 €	
	département 45	229 506 €	
	total	4 002 220 €	
	restant	0 €	4 002 220 €

Service civique



Adobe Acrobat
Document



Adobe Acrobat
Document



Adobe Acrobat
Document



Adobe Acrobat
Document

Aspects pratiques :

Ouverture de la campagne le 12* mars 2018
Fermeture de la campagne le 22 avril 2018

Utilisation de l'outil dématérialisé « mon compte association » :
<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Mot de passe : au moins 8 caractères

Navigateurs à privilégier : Chrome, Mozilla, Opéra

Un [guide de l'utilisateur](#) « mon compte asso » est disponible en ligne

la fiche de subvention régionale comporte le numéro **à venir**
la fiche de subvention départementale comporte le numéro **à venir**

Y aller régulièrement pour lire ses messages

Pour émettre un avis sur les dossiers des comités départementaux et des clubs, veuillez remplir le document [Avis](#), disponible sur le site de la DRDJSCS et le renvoyer aux services départementaux.

PIECES JOINTES

- fichier moins de 10MO
- pas de limite du nombre de pièces (sauf certains écrans)
- une majorité de formats possible (jpeg, doc, Excel, pdf)

DOSSIER ET PIECES A
COMMUNIQUER EN
DOUBLE AU CROS OU
AU CDOS 45



La répartition des disciplines.

Conseiller	Andrew Botheroyd	Anthony Marceau	Céline Didier	Gildas Grenier	Guillaume Pichard	Gwenaëlle Crotté-Brault	Yassire Bakhallou
Disciplines	CROS	Automobile	Aikido	CDOS	Football	Aviron	Boxe
	Badminton	Aéronautique	Escrime	Basket	Aéromodélisme	Canoe kayak	FSCF
	Billard	Athlétisme	Gymnastique	EPGV	Baseball	Club alpin	Golf
	Bowling	Ball trap	Hockey sur glace	Hand ball	Club omnisport	Course d'orientation	Handisport
	Flyng disc	Course d'orientation	Judo	Hockey sur gazon	Echecs	ESSM	Pétanque
	Haltérophilie	Cyclisme	Karaté	Rugby	Roller	Montagne escalade	Savate
	Parachutisme	Cyclotourisme	Lutte	Sauvetage et secourisme	Sport entreprise	Natation	Sport adapté
	Squash	Equitation	Sport de glace	Sport pour tous	Twirling baton	Pêche sportive	Sport universitaire
	Tennis	Foot américain		Volley ball	Vol libre	Randonnée pédestre	Sports de contact
	Tennis de table	Motocyclisme			F des clubs de la défense	Ski nautique	Taekwondo
	Tir	Triathlon				Spéléologie	UFOLEP
	Tir à l'arc					Voile	UNSS
	Force					Vol à voile	USEP



Du 21 au 23 septembre 2018 aura lieu la 1ère édition de la [#FêteDuSport](#) :



favoriser la pratique sportive des Français



mettre en valeur les bénévoles et acteurs du sport



créer un grand moment de célébration populaire en vue des [#JOP2024](#)

Une attention particulière sera portée aux projets permettant d'associer à l'opération les cinq publics cibles suivants :

- les femmes - les personnes en situation de handicap - les jeunes - les seniors - les personnes détenues.

Les projets d'animation seront conçus dans l'objectif de permettre au plus grand nombre notamment :

- d'être **initié à la pratique** des activités physiques et sportives ;
- de participer à des **jeux et animations autour de la pratique** des activités physiques et sportives ;
- d'être sensibilisé aux **bienfaits de la pratique** des activités physiques et sportives ;
- de découvrir de **nouvelles pratiques** sportives.

QUI PEUT ORGANISER LA FÊTE DU SPORT ?

Collectivité territoriale ou groupement collectivités (EPCI), en partenariat avec :

- Associations sportives (obligatoire)
- Associations non sportives
- Entreprises publiques ou privées
- Service civique
- Communes jumelées (dans l'UE ou frontalières)

QUAND ET OÙ SE DÉROULERA LA FÊTE DU SPORT ?

- Du vendredi 21 au dimanche 23 septembre 2018
- France métropolitaine et Outre-Mer
- Commune jumelée (dans l'UE ou frontalière).

QUI PEUT SE RENDRE À L'ÉVÉNEMENT ?

- L'événement est accessible à toutes et tous !
- Les lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite vous seront indiqués.

<http://www.cnnds.sports.gouv.fr/fetedusport/>

Fête du Sport | 2018

POUR UNE FRANCE QUI BOUGE

VOUS ÊTES PORTEUR DE PROJETS ?
DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE
AVANT LE 20 AVRIL 2018

INSCRIVEZ-VOUS



MINISTÈRE
DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Contactez-nous
Mentions Légales



#FêteDuSport

Réunion C.T.F.

19 avril 2018